

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 13 mai 2025 à 19 h dans la Salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

3197, rue des Oseilles, Jonquière – DM-5785 (id-18161) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché en cour arrière portant la superficie totale maximale des bâtiments accessoires à 110 mètres carrés au lieu de 100 mètres carrés, sur un immeuble situé au 3197, rue des Oseilles, Jonquière.

3617, chemin des Érables, Lac-Kénogami – DM 5796 (id 18186) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché en cour arrière portant la superficie maximale des bâtiments accessoires à 149 mètres carrés au lieu de 101,42 mètres carrés, sur un immeuble situé au 3617, chemin des Érables, Lac Kénogami.

Lot 6 529 103 du cadastre du Québec, voisin du 5658, chemin Saint-André, Jonquière – DM 5797 (id 18192) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un maximum de 60 bâtiments en conteneurs maritimes, autoriser une implantation du bâtiment principal servant d'accueil sans marge avant maximale au lieu de 17,25 mètres, autoriser un terrain de stationnement sans muret ou clôture opaque ou clôture ajourée, incluant une haie dense d'une hauteur minimale de 2 mètres comme séparation, lorsqu'adjacents à un usage résidentiel, autoriser qu'aucun arbre ne soit planté aux 7 mètres linéaires sur le terrain ayant frontage avec une rue, autoriser aucune zone tampon incluant clôture et plantation d'arbres le long des limites communes à une zone ou un usage résidentiel, sauf des sections ayant seulement le respect de la largeur minimale de celle-ci, autoriser aucune bande gazonnée ou paysagée le long des lignes latérales et arrière du terrain d'une largeur minimale de 1 mètre et autoriser l'implantation de deux (2) bâtiments accessoires détachés en cour avant au lieu des cours latérales et arrière, sur un immeuble situé sur le lot 6 529 103 du cadastre du Québec, voisin du 5658, chemin Saint André, Jonquière, aux conditions suivantes:

- Des revêtements de toiture et muraux conventionnels devront être installés sur les bâtiments ayant une structure en conteneurs maritimes;
- Une zone tampon conforme à la réglementation devra être implantée le long de la limite commune avec la propriété résidentielle du 5650, chemin Saint-André, Jonquière;
- Une plantation d'arbres conforme à l'article 1253 du règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay devra être faite sur les sections qui sont déboisées le long du chemin Saint-André;
- Les sections identifiées « Zone tampon » sur le plan projet d'aménagement, produit par Samuel Guay, arpenteur-géomètre, daté du 27 octobre 2020, version 9, portant le numéro 4627 de ses minutes, déposé avec la demande ne devront pas être déboisées sauf pour des accès.

2098, rue Saint-Hubert, Jonquière – DM 5800 (id 18210) demande une dérogation mineure visant à autoriser le lotissement d'un usage d'habitation bifamiliale détachée avec une superficie minimale de 333,5 mètres carrés au lieu de 540 mètres carrés et autoriser une profondeur minimale de terrain de 20,93 mètres au lieu de 30 mètres, sur un immeuble situé au 2098, rue Saint Hubert, Jonquière.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 17 avril 2025.

L'assistante-greffière,

ANNIE JEAN